

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULT

ARRONDISSEMENT de
BEZIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARAUSSAN**

Nombre de Membres

du Conseil Municipal	27
En exercice	27
Présents	24
Votants	27

Date de la convocation :
25/06/2026
Date de l'affichage :
25/06/2026

DELIBERATION N°10 DU 1^{ER} JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le premier juillet, à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au Centre Associatif et Culturel « Esprit Gare » sis Place Marcel Barrère, sous la présidence de Madame Marlène PUCHE, Maire.

Présents : Anne AURIOL, Sophie BALLESTER, Alain BARTHEZ, Anaïs BASCHET, Jean-Christophe BOUCAUD, Pascale CLAVEL, Thierry DAURAT, Candice DELAIRE-COURTES, Brice FORGET, Thomas GARCIA, Jean-Philippe JUAN, Sarah KALFON, Sandrine MELLOULI, Sandra PACHOT, Serge PESCE, Christelle PIRODON, Marlène PUCHE, Nathalie PUECH, Babou RATINEY, Pascal RIGATTIERI, Rodolphe SANCHEZ, Jérémy SANSA, Alain TAURINES, Anne-Catherine TERRYIN

Absents excusés : Patrick ANGLES (procuration à Marlène PUCHE), Lydia BARTHES (procuration à Jérémy SANSA), Bertrand CAVAILLES (procuration à Jean-Christophe BOUCAUD)

Secrétaire de séance : Thomas GARCIA

Objet : Modification de la composition de la commission municipale permanente « Sociale et Solidarité »

Vu l'article L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 30 mars 2026 relative à la création et à la composition des commissions municipales permanentes ;

Considérant la démission de Mme Françoise EHINGER de son mandat de Conseillère municipale, en date du 29 mai 2026 ;

Il convient donc de procéder à son remplacement au sein de la commission permanente sociale et solidarité afin d'assurer le bon fonctionnement de cette instance ;

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20260701-DEL10-010726-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité

- **Désigne** Mme Christelle PIRODON en remplacement de Mme EHINGER pour siéger à la commission permanente sociale et solidarité ;

Les membres de la commission permanente sociale et solidarité sont :

- Anne-Catherine TERRY
- Candice DELAIRE-COURTES
- Jean-Philippe JUAN
- Christelle PIRODON
- Thierry DAURAT
- Serge PESCE

- **Donne** pouvoir à Mme le Maire pour signer toute pièce afférente et mener à bien l'opération.

*Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Le secrétaire de séance,
Thomas GARCIA



Le Maire,
Marlène PUCHE



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N°83.1025 du 29/11/1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art. 9) (JO du 03/12/1983) modifiant le décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art.1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification.
- Porte la présente au recueil des actes administratifs de la Commune.
- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401482-20260701-DEL10-010726-DE
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026